

Les déterminants de la baisse de la fécondité en Algérie

Louadi Tayeb
Université d'Oran

Résumé :

La fécondité qui constitue une composante essentielle de la dynamique démographique a atteint des niveaux jamais égalés en Algérie. En effet, le nombre moyen d'enfants par femme qui illustre le mieux le niveau de la fécondité, avoisinait les 8 enfants par femme dans les années 1970. Cette « explosion démographique » post indépendance observée en Algérie est le résultat d'une association de plusieurs facteurs aussi bien d'ordre social, démographique, qu'historique.

A partir des années 1980 s'enclenche un mouvement de baisse de la fécondité qui se poursuivra à un rythme de plus en plus rapide et qui se traduira par une chute de la descendance par femme qui passe d'un peu plus de 8 enfants à environ 2 enfants de nos jours.

La réduction importante de la fécondité est attribuée à plusieurs facteurs dont les plus déterminants sont le recul de l'âge au mariage, particulièrement féminin, notamment grâce à l'allongement de la durée des études et au développement de la pratique contraceptive.

الملخص :

وصلت الخصوبة، التي تشكل عنصر أساسي للحركة الديمغرافية، إلى مستويات لم تعهدها الجزائر من قبل. فلقد كان معدل عدد الأطفال لكل امرأة، وهو المؤشر الذي يعبر أحسن تعبير على الخصوبة، يقارب خلال السبعينيات الثماني أطفال (08) لكل امرأة. يعتبر هذا "الانفجار السكاني" الذي حدث في الجزائر بعيد الاستقلال نتيجة تضافر عوامل متعددة اجتماعية، ديمغرافية وتاريخية.

شرعت، منذ الثمانينيات، نسبة الخصوبة في التندني المستمر حسب والسريع أدى في النهاية إلى انخفاض عدد الأطفال النهائي لكل امرأة الذي تراجع بدوره من حوالي ثماني أطفال لكل امرأة في السبعينيات إلى قرابة طفلين فقط في السنوات الأخيرة.

يفسر الانخفاض الهام للخصوبة بعدة عوامل أهمها تراجع سن زواج الإناث بسبب تمديد فترة الدراسة خاصة وانتشار ممارسة تباعد الولادات نتيجة ارتفاع المستوى الثقافي للأمهات.

1. Evolution de la population

Légèrement inférieure à 12 millions d'habitants en 1966, la population algérienne est passée à près de 17 millions d'habitants en 1977. En 1987, le seuil des 23 millions d'âmes a été franchi. En 20 ans, c'est-à-dire entre le premier recensement de l'Algérie indépendante et celui réalisé en 1987, la population a quasiment doublé.

Ces chiffres furent jugés plutôt préoccupants et constituaient selon les déclarations de certains officiels, une entrave à tout plan de développement, surtout que la population d'un pays voisin comme la Tunisie doublait tous les 60 ans, et que le doublement de la population des pays scandinaves a lieu tous les siècles.

Estimé à 2,7 % durant la période 1951-1955, le taux de croissance de la population algérienne a connu une progression sans précédent qui lui a permis de culminer à plus de 3% durant la période 1966-1977. Cet emballement de l'accroissement démographique est lié en partie au phénomène de rattrapage des naissances qui n'ont pu avoir lieu à cause de la guerre de libération, à la baisse du phénomène de la mortalité, mais aussi au comportement nataliste ancré dans les traditions culturelles de la population algérienne.

Le taux de croissance de la population sous l'effet conjugué d'une natalité soutenue et d'une mortalité en baisse est resté élevé jusqu'au milieu des années 1980. A partir de 1986, il amorce un mouvement de baisse pour descendre sous la barre des 3% durant la période 1987-1998 (Tableau1). Celui-ci est estimé à 1,72 % durant la période intercensitaire 1998 -2008.

Tableau 1: Evolution du taux d'accroissement naturel moyen de la population algérienne.

Période	Taux d'accroissement naturel moyen (%)
1966 -1977	3,21
1977 -1987	3,06
1987- 1998	2,15
1998 -2008	1,72

Source : O NS – statistiques courantes

2. Les composantes du mouvement naturel de la population

2.1 La mortalité

La mortalité, de l'ordre de 15‰ en 1966 est restée quasi constante pendant les années 1966 à 1977. La seconde période intercensitaire se caractérise quant à elle par une réduction continue et rapide de la mortalité. En effet, le taux brut de mortalité est passé d'environ 14‰ à 6‰ entre 1977 et 1990. Au cours de cette même période, l'espérance de vie à la naissance connaît une évolution spectaculaire passant de 56 ans à 65,5 ans, soit un gain record de presque dix ans en dix années de temps. A titre comparatif, le gain n'avoisinait que trois années pendant la période précédente.

Le recul spectaculaire de la mortalité et corrélativement la hausse de l'espérance de vie sont imputables aux progrès accomplis en termes de couverture et de prise en charge médicale, et à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Ainsi, le taux de mortalité infantile considéré comme le paramètre le plus révélateur du niveau sanitaire et par ricochet du niveau socio-économique d'une population est passé de 132 à environ 65 décès d'enfants de moins d'une année pour mille naissances vivantes entre 1966 et 1987, soit une réduction de moitié en l'espace d'une vingtaine d'années. La baisse de la mortalité infantile se poursuit mais à un rythme moins rapide. Le taux de mortalité infantile se situait autour de 30‰ en 2004. Dans la plupart des pays médicalement développés, ce taux est inférieur à 10‰.

Tableau 2 : Evolution de la population et des principaux indicateurs démographiques

Année	Population en milliers	Taux brut de natalité (‰)	Taux brut de mortalité (‰)
1966	11.908	50,12	15,87
1977	16.781	45,02	14,36
1987	22.807	34,60	06,97
1998	29.500	20,51	4,87
2002	34.800	19,68	4,41

Source : ONS - données RGPH et résultats EASF 2002

2.2 Evolution de la fécondité

En Algérie, au début des années 1970, la natalité a atteint un taux record avoisinant 50 pour 1000. Le nombre moyen d'enfants par

femme défini comme l'indice synthétique de fécondité dépassait les 8 enfants.

L'effectif des femmes en âge de procréer, le caractère précoce des mariages, la récupération des naissances empêchées par la guerre, en plus de l'abaissement de l'âge au mariage au lendemain de l'indépendance ont porté la fécondité à son maximum durant cette même période.

Le croît démographique qui fut dans les années post indépendance l'un des plus élevés du monde est imputable au niveau élevé d'une fécondité quasi naturelle, associée à une diminution continue de la mortalité.

Ce n'est qu'à partir du milieu de la décennie 70 que s'enclenche un mouvement de baisse de la fécondité qui, plutôt timide au début, va devenir plus marqué durant la seconde moitié des années 1980.

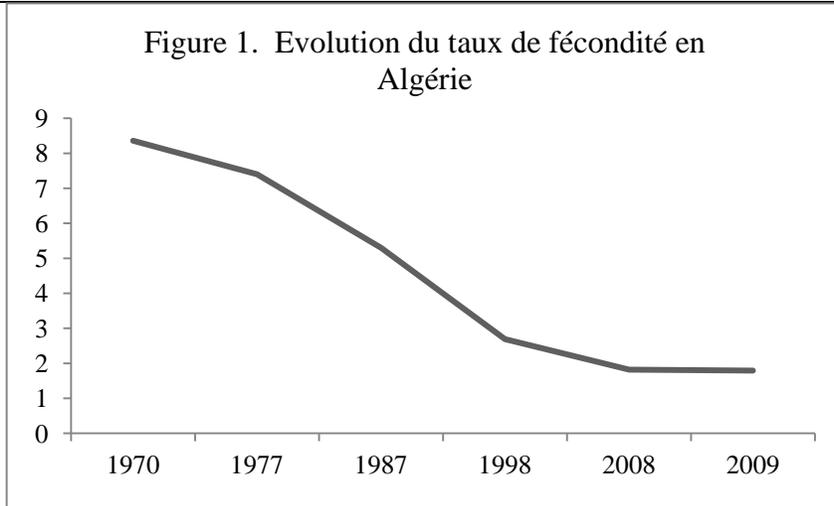
La chute de la natalité qui se poursuivra de manière ininterrompue et à une cadence plus rapide se traduit par une chute importante du nombre moyen d'enfants par femme (ou descendance finale) qui passe de 8,36 à 2,69 entre 1970 et 1998, soit une réduction spectaculaire d'environ 5 enfants par femme à la fin de sa vie génésique (Tableau 3).

De nos jours, le taux de fécondité qui se situerait aux alentours de 1,80 enfant par femme est plus bas que le taux fatidique de 2,1 enfants par femme, considéré comme le seuil de renouvellement des générations. La fécondité algérienne serait même inférieure à celle d'un pays développé comme la France dont le taux est estimé à 2,02 enfants par femme en 2008.

Tableau 3 : Descendance finale

Année	1970	1977	1987	1998	2008	2009
ISF	8,36	7,40	5,30	2,69	1,82	1,79

Source : ONS – statistiques courantes



Source : Données du tableau 3

3. Les déterminants de la baisse de la fécondité

La baisse marquée de la fécondité entamée vers le milieu des années 80 est imputable à une série de facteurs dont les plus déterminants et unanimement admis sont le recul de l'âge au mariage notamment de la femme et l'essor de la pratique contraceptive. Ces deux éléments seront repris un peu plus en détail ultérieurement.

Bien évidemment, d'autres facteurs en rapport avec les conditions socio-économiques sont mis en avant pour expliquer la baisse de la fécondité en Algérie. On pourrait évoquer aussi un certain changement dans le train de vie des couples. En se modernisant, celui-ci tend à susciter une prise de conscience face aux inconvénients multiples que rencontrent les familles nombreuses dans une société en pleine mutation.

3.1 Un mariage plus tardif

Contrairement aux autres phénomènes démographiques, la nuptialité est peu étudiée en Algérie. Durant les trois dernières décennies, le mariage a connu une évolution sans précédent. En effet, les mutations économiques, sociales et culturelles enregistrées au sein de la société algérienne ont eu un impact capital sur l'institution du mariage. Le mariage traditionnel était universel, précoce, très souvent imposé et endogame (entre cousins), avec un écart d'âge élevé (10 ans en moyenne en 1900, encore 6 ans en 1948). Il était aussi assez fréquemment polygame.

L'Algérie, au même titre que ses voisins du Maghreb était classée parmi les régions où le modèle du mariage précoce prédominait, en particulier pour les femmes.

L'âge au premier mariage qui est un élément important de la condition féminine et un facteur déterminant de la fécondité (les deux tiers de la baisse de la fécondité algérienne entre 1970 et 1986 s'expliquent par l'augmentation de l'âge au mariage¹) fut estimé en moyenne à 20,1 années en 1948. En 1966, il tombe à 18,3 années.

L'abaissement de l'âge au mariage au lendemain de l'indépendance encouragé par la promulgation d'une loi qui fixa l'âge légal au mariage à 18 ans pour la femme, a porté la fécondité à son maximum au début des années soixante-dix. Il est tout à fait clair que plus une femme se marie jeune, plus la probabilité de conception est grande car la période d'exposition au risque de tomber enceinte (intervalle de temps entre le mariage et la ménopause) est plus étalée.

Après la baisse observée entre 1966 et 1970, l'âge moyen au premier mariage n'a cessé d'augmenter. Les données du tableau 4 montrent clairement un renversement de la tendance à partir de 1977.

Tableau 4 : Evolution de l'âge moyen au 1^{er} mariage en Algérie

Année	1966	1977	1987	1998	2008
Femmes	18,3	20,9	23,7	27,6	29,3
Hommes	23,8	25,3	27,6	31,3	33,0

Source : ONS : Données recensements, collections statistiques.

Actuellement, l'entrée en union a lieu nettement plus tard, en moyenne à 33 ans pour les hommes et aux alentours de 30 ans pour les femmes, soit un vieillissement d'environ une dizaine années entre les premier et dernier recensements, et ce, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Le recul de l'âge au mariage peut s'expliquer notamment par le prolongement de la scolarité particulièrement des filles, l'amélioration du niveau d'instruction des femmes. Celles-ci sont plus nombreuses à poursuivre des études supérieures et, chose

nouvelle y voient une priorité dans leur vie. Les femmes sont majoritaires dans l'éducation et l'enseignement supérieur : elles représentent 57 % des effectifs². Ce point capital sera examiné dans la section suivante.

D'autres raisons telles que les difficultés économiques (chômage, l'accès au logement, coût de la vie...) contribuent aussi à retarder l'entrée en union.

3.1.1 Evolution de la scolarisation en Algérie

Le secteur de l'éducation a toujours occupé une place prépondérante dans les politiques de développement économique et social en Algérie. Depuis son indépendance, l'état algérien a fourni d'importants efforts en matière d'infrastructures éducatives et d'encadrement pédagogique pour la généralisation et le développement de la scolarisation des enfants et de l'enseignement en général.

Des progrès considérables ont été réalisés dans ce domaine comme en témoignent les changements enregistrés par les principaux indicateurs, et ce, tous paliers confondus.

La gratuité et l'accès de l'enseignement à tous les enfants, les investissements considérables consentis au profit de ce secteur ont eu pour résultat une évolution spectaculaire des taux de scolarisation.

Tableau 5 : Evolution des taux de scolarisation en Algérie

Année	Masculin	Féminin	Ensemble
1966	56,80	36,90	47.20
1977	80,80	59,60	70.40
1987	87,75	71,56	79.86
1998	85,28	80,73	83.05
2002	95,00	92,10	93.6

Source : Données ONS (office national des statistiques)
& EASF 2002 – rapport principal - Juillet 2004

En effet, au niveau national le taux de scolarisation des enfants dont l'âge est compris entre 6 et 15 ans a pratiquement doublé, passant de 47.2% en 1966 à 93.6% en 2002. D'un autre côté, le fossé séparant les deux sexes en terme d'accès à l'école s'est considérablement réduit. La scolarisation des filles qui représente une variable décisive de la fécondité a connu progression remarquable. Les chances de scolarisation des filles ont été multipliées pratiquement par deux et

de 1966 à 2002.

Au premier recensement de l'Algérie indépendante réalisé en 1966, l'écart en terme de taux de scolarisation entre les deux sexes était estimé à 20 points. En 2002, la différence n'est que de 3 points (Tableau 5). Sur le plan de la réussite scolaire, les chiffres publiés indiquent clairement que les filles réussissent mieux dans leurs études que les garçons et ce, quel que soit le niveau d'études. Ce constat est confirmé depuis déjà quelques années, aussi bien dans le primaire, le moyen, le secondaire que l'universitaire. Une réussite qui se traduit par des taux supérieurs aux différentes épreuves.

Le taux de réussite des filles à l'examen du BEM (Brevet d'enseignement moyen), aussi bien pour l'année 2009 (58,37%) que pour l'année d'avant (59,55%) est manifestement largement supérieur à celui des garçons.

Les résultats de l'épreuve du baccalauréat à la session 2009 affichent une prédominance des filles par rapport aux garçons, avec un taux de réussite équivalent à 58%.

Cette présence accrue de l'élément féminin dans le système éducatif s'étend à l'enseignement supérieur. A l'université, les filles sont aujourd'hui plus nombreuses et représentent 52% des effectifs étudiants. Leur présence à l'université ne cesse de gagner du terrain. Ainsi, environ 55% des inscrits à l'université en 2003 sont des filles contre 39,5% en 1991. De son côté le rapport du CNES "femme et marché du travail" du mois de décembre 2004 soulignait que l'effectif des étudiantes a été multiplié par plus de 4 entre 1990 et 2003, soit un accroissement annuel moyen de 12,07 %, deux fois celui des garçons. Sur le plan de l'activité salariée, bien que l'emploi féminin soit extrêmement minoritaire (moins d'un million de femmes exerce une activité salariée selon le recensement de 1998) sa progression est une réalité incontestable. En effet, le taux d'activité féminine est passé de 3,5% à environ 12% entre 1977 et 1996³.

3.2 Politique de population et pratique contraceptive en Algérie

3.2.1 Quelques orientations de la politique démographique en Algérie

Par politique de population, on entend tout un ensemble de mesures d'ordre législatif ou administratif pouvant avoir dans le temps ou l'espace, un effet à la hausse ou à la baisse sur la fécondité, et dès lors

sur le taux de croissance de la population.

La décision d'opter pour telle ou telle politique de population est largement tributaire de la définition de la problématique retenue par les pouvoirs publics. Il est tout à fait possible de saisir à partir des déclarations, discours et documents officiels, la manière dont est perçue et appréhendée la problématique de population et l'attitude adoptée à son égard.

D'un point de vue chronologique ou historique, la politique algérienne en matière de population a connu globalement trois grands moments.

Première période : 1962 -1969

Les risques engendrés par une croissance effrénée de la population furent soulevés juste après l'indépendance. Déjà en 1964, la charte d'Alger incriminait la « forte démographie » dans l'aggravation du chômage⁴.

La hausse du taux d'accroissement de la population est le résultat non seulement de la baisse de la mortalité grâce évidemment aux progrès de la médecine et à l'extension des structures sanitaires (la mortalité a baissé de moitié en vingt ans, passant de 31‰ à environ 15‰ entre 1946 et 1966), mais aussi à la croissance spectaculaire de la natalité qui passe de 41‰ à environ 50‰ entre 1954 et 1966 (rattrapage des mariages et des naissances au lendemain de l'indépendance). C'est de cet écart que provient l'accélération prodigieuse du taux d'accroissement de la population algérienne.

La baisse de l'âge moyen au mariage des femmes passant de 20 ans à 18,3 ans entre 1954 et 1966, de même que l'infime proportion des célibataires de sexe féminin, laquelle ne dépassait guère 1% de la population adulte selon les données du recensement de 1966 ont fait prendre conscience que la population algérienne a accumulé un potentiel d'accroissement extrêmement élevé pour les années suivantes.

Les problèmes inhérents à une croissance rapide de la population n'ont cependant été réellement abordés qu'après le recensement de 1966. En effet, la première référence officielle est celle du ministère de l'éducation de l'époque qui déclarait que « faute d'une action sur la natalité, non seulement la scolarisation deviendrait problématique, mais le nombre absolu d'analphabètes augmenterait tant le nombre d'enfants à scolariser croîtrait vite⁵ »

En 1954, l'Algérie comptait un déficit en logements d'un peu plus de 700000. Celui-ci est passé à plus d'un million en 1963 et s'est même aggravé encore depuis. Entre 1963 et 1966, il n'a été construit en

moyenne qu'un peu plus de 5000 logements/an au lieu des 100000 nécessaires⁶.

Le rapport de la direction générale du plan et des études économiques préconisait en 1968 la mise en place d'une politique de planning familial qui contribuerait à la solution du problème posé par le secteur du logement dont le déficit était imputé aux effets de l'explosion démographique.

Les travaux préparatoires à l'élaboration du plan triennal (1967-69) avaient souligné quant à eux, le caractère impératif de la planification familiale en Algérie. Selon les conclusions de ces travaux, l'ouverture de plusieurs centaines de centres de régulation des naissances représenterait le seul moyen à même d'enrayer la démographie galopante⁷.

Une commission nationale pour l'élaboration d'une politique de natalité est mise en place au courant de l'année 1968. Elle fut chargée de définir une politique de population avec comme perspective de l'inclure dans le premier plan quadriennal (1970-1973) Cette phase qualifiée plutôt de pro malthusienne et marquée par une volonté politique favorable au contrôle de la natalité prit fin en 1969 lors du discours du président du conseil de la révolution.

Deuxième période : 1970-1980

Dans son discours le président du conseil de la révolution considérait la limitation des naissances comme étant une fausse solution, et préconisait la création d'emplois comme moyen de développement social et économique.

Aux yeux des dirigeants, le contrôle des naissances ne saurait constituer la réponse au problème du sous développement. Ainsi, il a été mis un terme aux travaux entrepris sous l'égide de la Commission Nationale pour l'Elaboration d'une Politique de Natalité (CNEPN).

L'attitude en matière de limitation des naissances paraît être la prudence. Il fallait à tout prix éviter d'aller à l'encontre des préjugés et des valeurs de la majorité de la population.

En 1971, le gouvernement adopte une position selon laquelle la solution de tout problème de population repose sur le développement socio-économique. Cette position a été fortement affirmée par le représentant de l'Algérie à la conférence mondiale de la population à Bucarest en 1974.

Néanmoins, et pour des raisons autres que démographiques, les autorités politiques de l'époque soutenaient le planning familial. Ainsi, avec l'aide des institutions internationales, le programme national d'espacement des naissances est lancé officiellement en 1974, même si le premier centre d'espacement des naissances fut inauguré en 1967 à Alger.

Ce programme fonctionnait dans le cadre du système de protection maternelle et infantile, et tout effet antinataliste était considéré comme un résultat indirect et explicitement non voulu, puisque le 01/06/1970, le président déclarait « ... je crois qu'il ya place en Algérie non pas pour 15 millions d'habitants, mais pour beaucoup plus. »

La population algérienne passe de près de 12 à 18 millions d'habitants entre 1966 et 1977, soit un taux d'accroissement annuel de plus de 3%.

Il est apparu tout à fait clairement que le maintien d'un pareil niveau de croissance démographique était trop élevé par rapport aux capacités du pays et constituerait un obstacle aux efforts de développement.

La « fièvre » démographique qui frappe l'Algérie durant les années post indépendance est à n'en pas douter pour beaucoup dans l'effondrement de pas mal de secteurs d'activité. Ceux directement concernés sont l'emploi, l'habitat, la santé et l'éducation. Des secteurs stratégiques qui ressortent comme à leur habitude par leur caractère d'urgence et le coté prioritaire qu'ils présentent. Aucune économie, même avancée ne pourrait, semble t-il soutenir un tel rythme de progression numérique de la population.

Les espoirs fondés sur le décollage de l'appareil économique en vue de l'amélioration du niveau de vie de la population n'ont pu être concrétisés, et par conséquent la politique du laisser faire en matière démographique qui consistait à attendre une baisse de la natalité comme conséquence de l'amélioration du niveau de vie n'était plus de mise.

Lors d'un message sur l'état de la nation en date du 31/03/1977, le président de la république déclarait devant le parlement « ...chez nous, les problèmes de la croissance démographique sont loin d'être une fiction...»

Ce changement dans le discours tranche catégoriquement avec la position algérienne à la conférence mondiale sur la population tenue à Bucarest en 1974. Les décideurs politiques sont passés d'une attitude

nataliste ou de laisser faire à une position favorable à la réduction de la natalité, en dépit des réticences de certains détracteurs d'une limitation ou d'un espacement des naissances.

Troisième période : à partir de 1980

La nécessité d'une politique d'intervention pour réduire la natalité fut adoptée par le comité central du FLN (front de libération nationale) qui a réuni les dirigeants du pays lors de sa session de décembre 1979. Au terme d'une décennie de développement, la position de l'Algérie en matière démographique a radicalement changé.

Le plan quinquennal (1980-84) adopté au congrès extraordinaire du FLN en juin 1980 insistait sur « ...l'action de réduction du taux de natalité qui est devenue une condition indispensable pour améliorer l'efficacité dans la construction de l'économie algérienne.⁸ »

Le rapport général de ce plan assigne comme premier volet à la politique démographique, la maîtrise de l'évolution des naissances à moyen et long terme.

Les perceptions négatives à l'égard du taux de croissance de la population algérienne n'ont pas entraîné systématiquement une intervention des autorités. Ce n'est qu'en février 1983 que les instances gouvernementales franchissent un nouveau palier dans la concrétisation de cette politique en adoptant en conseil des ministres du 20/02/1983 un programme d'actions intersectoriel en vue de la maîtrise de la croissance démographique, et dont la coordination est assurée par le ministère de la protection sociale. Ce programme se traduira par l'application d'un ensemble d'actions orientées principalement vers :

- Le développement des infrastructures d'accueil devant servir de support aux prestations en matière d'espacement des naissances. L'horizon 1989 prévoyait un centre de PMI (Protection Maternelle et Infantile) en zone urbaine, et par commune en zone rurale.

- L'accent est mis sur l'importance de l'approvisionnement régulier et permanent de toutes les unités de soins et de distribution des produits contraceptifs.

- L'information, l'éducation et la sensibilisation de la population sur les avantages d'un planning familial. Ce rôle est dévolu au ministère de l'information.

- La formation de cadres en démographie, l'impulsion de la recherche ainsi que la sensibilisation des élèves sur les implications d'une croissance démographique dans le cadre des programmes scolaires.

- Encourager une scolarisation féminine prolongée particulièrement en milieu rural.

La nécessité d'instaurer et de développer un programme de contrôle des naissances fut soulignée par le représentant de l'Algérie à la conférence mondiale de la population à Mexico en 1984. L'approche défendue par la délégation algérienne et qui contraste entièrement avec celle prônée dix ans plus tôt, fut réaffirmée dans la charte nationale de 1986 où on peut lire en substance «...le taux de croissance démographique actuel compromet toutes les possibilités d'amélioration quantitative. Ce taux a rendu la problématique de la satisfaction des besoins sociaux et collectifs actuels et futurs encore plus complexe et s'est érigé en obstacle devant les améliorations qualitatives qui constituent la clé du progrès économique et social⁹. »

Ce sont assurément les arguments économiques qui justifient le retournement de la position officielle et par conséquent de la politique préconisée en matière de population, d'autant plus que l'Algérie est confrontée en 1986 à son premier déficit commercial depuis une dizaine d'années.

La politique démographique adoptée par les autorités s'intègre visiblement dans une stratégie globale de développement et, vise à obtenir un changement des valeurs natalistes ancrées dans les mentalités et incompatibles avec les exigences de la vie moderne.

C'est ainsi que fut créée en 1987 l'association algérienne pour la planification familiale qui a pour mission de contribuer à la maîtrise de la croissance démographique par l'information et la sensibilisation de la population. Par ailleurs, elle contribue à l'amélioration des prestations des services des centres d'espacement des naissances et à la formation des personnels de santé.

Cette association d'initiative privée, affiliée à la fédération internationale du planning familial est implantée dans la majorité des wilayas du pays.

Il est apparu clairement que l'adéquation entre les capacités de l'appareil productif national et un niveau de population acceptable est une nécessité impérieuse.

Le rappel des implications socio économiques d'une fécondité élevée ainsi que l'urgence d'une action efficace et pérenne sur le rythme de croissance démographique, n'ont pas cessé d'être mises en avant et rappelées par les autorités politiques à chaque fois que l'occasion se présentait.

Le programme de travail du gouvernement publié le 20/12/1992

soulignait clairement que « la croissance démographique constitue pour le pays une contrainte structurelle majeure. » Il est stipulé également dans ce programme que « la croissance démographique, par son impact direct sur le processus de développement économique et social du pays, devra faire l'objet d'une politique élaborée à travers des programmes susceptibles de permettre une maîtrise rationnelle de la croissance démographique dans le respect des traditions inhérentes à la société algérienne. »

L'objectif du PNMCD (programme national de maîtrise de la croissance démographique) adopté en 1983 et révisé en 1991 est une baisse du taux d'accroissement, notamment par une augmentation du taux de prévalence contraceptive.

D'autre part, la création en juillet 1992 d'un Ministère de la santé et de la population témoigne du degré de préoccupation des autorités concernant la question de la croissance de la population en Algérie.

3.2.2 Développement de la pratique contraceptive

La contraception, définie comme l'utilisation de méthodes ou de techniques pour empêcher toute grossesse non désirée représente aujourd'hui un facteur essentiel de la baisse de la fécondité en Algérie. Timide au début des années 1970, la pratique contraceptive a connu un véritable essor durant les décennies suivantes. L'évolution et la diffusion de la contraception est le corollaire entre autres de l'ouverture et de la dissémination de plus en plus importante des centres de PMI / EN (Protection Maternelle et Infantile / Espacement des Naissances).

Ces structures dont la vocation est la consultation, la promotion et la diffusion des moyens contraceptifs par le biais du personnel, ont vu leur nombre passer de 7 centres en 1974 à environ 2000 au début des années 1990.

L'enquête menée par l'AARDES¹⁰ à la fin des années 1960 évaluait à 8 % la prévalence de la pratique contraceptive parmi les femmes mariées en âge de reproduction. L'ONS (Office National des Statistiques) avance un taux de prévalence de 25 % en 1984 pour l'ensemble du pays. Cette proportion est passée à 35 % en 1986 selon l'enquête nationale sur la fécondité réalisée en 1986, et à près de 51 % en 1992 (une femme sur deux y avait recours).

D'après les données de l'enquête algérienne sur la santé de la famille, le taux de prévalence contraceptive est estimé à 57 % en 2002. Selon l'association algérienne pour la planification familiale (AAPF), la proportion des couples qui recourent actuellement à la contraception

dépasserait 60%.

Tableau 6: Evolution du taux de prévalence contraceptive en Algérie

Année	1968	1980	1984	1986	1992	2002
Taux de prévalence (%)	8	11	25	35	51	57

Source : AARDES, ENAF, EASME & EASF, données statistiques.

Selon les résultats de l'enquête nationale sur la fécondité (ENAF) réalisée en 1986, la prévalence de la contraception était deux fois plus élevée dans les grandes villes (Alger, Oran, Constantine, Annaba) qu'en milieu rural. Le fossé existant en matière de pratique contraceptive entre les milieux urbain et rural s'est réduit depuis. L'enquête algérienne sur la santé de la mère et de l'enfant (EASME, 1992) donnait un taux de prévalence de l'ordre de 57% en milieu urbain et 44% au niveau des zones rurales. Les taux étaient respectivement de 46% et 29% en 1986.

La tendance au rapprochement des taux de prévalence des femmes résidant au niveau des milieux rural et urbain est confirmée de nouveau par l'enquête algérienne sur la santé de la famille (EASF, 2002). En effet, les femmes ayant recours à la contraception représentaient 59% et 54% respectivement en milieux urbain et rural, soit une différence de 5 points, alors que 10 années plus tôt, c'est-à-dire en 1992, l'écart était estimé à 13 points.

La progression de l'utilisation des méthodes dites modernes de contraception (pilule, stérilet) est clairement établie à travers les enquêtes de 1992 et 2002 où le taux de prévalence de ce type de méthodes est passé de 43% à 52% durant cette période.

Parmi les méthodes modernes, et selon la répartition des femmes en fonction de la méthode utilisée, il apparaît sans équivoque que la contraception orale ou pilule a la préférence des femmes et représente le moyen contraceptif le plus répandu. La réalité de la progression de l'emploi de la contraception orale parmi les femmes contraceptrices est tout à fait établie puisque la proportion des femmes utilisant la pilule est passée d'environ 39% à 47% entre 1992 et 2002. Quant au dispositif intra utérin (DIU) ou stérilet, son emploi reste très limité et a même régressé. Bien que le programme national d'espacement des naissances semblait privilégier l'emploi du stérilet, et en dépit des recommandations des spécialistes pour son utilisation en raison des précieux avantages qu'il peut procurer, la part des

femmes qui ont recours au DIU a chuté de moitié entre 1986 et 2002, passant d'environ 6% à 3,1%.

Il est sans doute intéressant de savoir que le stérilet était largement employé par le passé. Vers la fin des années 70, la proportion des DIU utilisés en Algérie, évaluée à environ 21% était comparable à celle de nombreux pays dans le monde tels que la Suède (19%) en 1977 et la Finlande (20%) entre 1975 et 1978¹¹.

Conclusion

L'Algérie s'est distinguée pendant les deux décennies post indépendance par un taux d'accroissement démographique des plus élevés au monde. La population a pratiquement doublé entre 1966 et 1987, et le nombre moyen d'enfants par femme était supérieur à 8 durant les années 1970. Cette situation est le résultat d'une réduction importante de la mortalité, grâce notamment à une meilleure prise en charge de la santé de la population, ainsi qu'à une fécondité quasi naturelle qui est allée crescendo. Ce boom démographique qui n'est pas sans conséquences ni sur les capacités de développement économique du pays, ni sur le niveau de vie de la population allait connaître une évolution opposée marquée par une réduction de la natalité. Ce mouvement de baisse des naissances qui s'est accéléré à partir du milieu des années 1980, associé au recul continu du phénomène de la mortalité ont participé à l'entrée du pays dans une phase de transition démographique difficilement imaginable compte tenu des conditions socioéconomiques et culturelles qui prévalaient à cette époque. En effet, le taux de fécondité est passé de 8 à environ 2 enfants, soit une réduction d'environ 6 enfants en moins de 40 ans.

Cette baisse de la fécondité en un temps record et qui a déjoué tous les pronostics est qualifiée de révolutionnaire, surtout quant on sait que la fécondité d'un pays comme la France a mis près de deux siècles (1720 à 1920) pour chuter d'environ 6 à 2 enfants en moyenne par femme. Différents facteurs sont communément évoqués pour expliquer le déclin rapide de la fécondité dont les plus décisifs sont le recul de l'âge au mariage particulièrement des femmes et le développement de la contraception.

En effet, l'âge moyen des femmes au premier mariage qui n'a cessé d'augmenter pour se situer à 29,3 ans en 2008 contre 18,3 ans en 1966 serait responsable de près des deux tiers de la baisse de la fécondité observée en Algérie entre 1970 et 1986. Le développement

et l'expansion de la scolarisation des filles ont vraisemblablement joué un rôle majeur dans l'élévation de l'âge au mariage. Il est tout à fait évident que le prolongement de l'instruction retarde le mariage et ouvre la voie à de nouvelles aspirations en facilitant et en favorisant l'accès des femmes au marché du travail. De ce fait, le mariage et la procréation ne deviennent plus les seules voies de réalisation féminine.

La baisse de la fécondité s'explique aussi et dans une large mesure par l'usage et la diffusion de la contraception. Le nombre des femmes utilisant la contraception n'a cessé de progresser. Alors qu'elle n'était que de 8% à la fin des années 1960, la proportion des algériennes qui recourent à la contraception selon une enquête du Ministère de la santé et de la population se situerait à 61,4% en 2008. La contraception orale ou pilule reste le moyen contraceptif le plus répandu puisque 80% des contraceptantes y ont recours.

Bibliographie

- AARDES : Impératifs de la planification familiale en Algérie, 1968.
- AJBILOU.A : La baisse de la fécondité au Maghreb, la chronique du CEPED n° 35, oct-déc 1999.
- DGPEE : Incidence de l'explosion démographique sur les problèmes de construction et de logements, Alger, septembre 1968.
- KOUAOUCI. A : Tendances et facteurs de la natalité algérienne entre 1970 et 1986, Population, 2, Paris 1992.
- LADJALI.M : L'espacement ces naissances dans le tiers monde - l'expérience algérienne - OPU, Alger 1985.
- LOCO.T.: Genre et sociétés en Afrique, implications pour le développement, les cahiers de l'INED, Paris 2008.
- MARCOUT.A, PAULET. C : Politiques et programmes démographiques au Maghreb, 3e colloque de démographie maghrébine, Tunis, 1978.
- OUADAH.B.Z, VALLIN.J : Maghreb- la chute irrésistible de la fécondité, population et sociétés n° 359, juillet-aout 2000.
- ONS : Statistiques courantes, résultats des recensements 1966 à 1998.
- OULEBSIR. N. : La femme algérienne enfante moins et se marie tard, quotidien le Jeune Indépendant du 09 décembre 2006.
- SADOU.H : Scolarisation, travail et genre en Algérie, Afrique et développement, Vol.3, 2007.

Références :

¹A.KOUAOUCI : Tendances et facteurs de la natalité algérienne entre 1970 et 1986, Population, 2, 1992.

² N. Oulebsir : La femme algérienne enfante moins et se marie tard, quotidien le Jeune Indépendant du 09 décembre 2006.

³ Sadou Houria : Scolarisation, travail et genre en Algérie, Afrique et développement, Vol.3, 2007, pp. 121–130.

⁴Commission Centrale d'Orientation : Charte d'Alger, Alger 1964, p 75.

⁵ A.MARCOUT, C. PAULET : Politiques et programmes démographiques au Maghreb, 3^e colloque de démographie maghrébine, Tunis 1978.

⁶ Direction Générale du Plan et des Etudes Economiques : Incidence de l'explosion démographique sur les problèmes de construction et de logements, Alger, septembre 1968, pp 2-6

⁷ AARDES : Impératifs de la planification familiale en Algérie, 1968.

⁸ MPAT : rapport général du plan quinquennal 1980-84, p 68

⁹ Charte nationale, 1986, paragraphe V

¹⁰ AARDES : Association Algérienne pour la Recherche Démographique Et Sociale.

¹¹ Malika LADJALI : espacement des naissances en Algérie, IPPF, série monde arabe, 1985 p 63.